



**PV n°1 DE LA REUNION TELEPHONIQUE
DU COMITE DIRECTEUR - 22/09/2016**

Olympiade 2016/2020 - Saison 2016/2017

Présents : Viviane LE THOMAS – Cédric ANCEL – Arnaud CONAN – Damien KERMABON - – Eric LE COZ - Gérard MABILLE – Olivier PRIGENT - Alain RIBOUS

Excusés : Pierrick HAMON – Alain LE HENAFF

Absent : Charles Edouard LARRIBE

Assiste : Christine PENNAMEN

1- Constitution du Comité Directeur :

La Présidente rappelle le problème rencontré lors de l'assemblée générale sur la licence d'A. RIBOUS. Elle a demandé à la CCSR.
Début juillet, la réponse du Président de la CCSR a répondu que ce n'était pas possible. Mais la CCSR n'a pas eu de réunion avec comme ordre du jour la licence d'A. RIBOUS. Un appel est en cours. En attendant le résultat de cet appel Alain RIBOUS est coopté.

Le bureau est constitué de :

Viviane LE THOMAS : Présidente de la LBVB

Gérard MABILLE : Secrétaire Général

Cédric ANCEL : Trésorier

Eric LE COZ : Trésorier Adjoint

Arnaud CONAN : Vice-Président

Alain LE HENAFF : Vice-Président chargé d'actions de développement

Les Présidents de commission sont :

Pierrick HAMON : Président CSR

Damien KERMABON : Président CRA

Dr CHAORY Karl : médecin régional

Alain RIBOUS : coopté Président de la CRT, (en attendant la réponse de la CCSR)

La CRSR se réunira en fonction des besoins

Discipline : ? (à demander à C. GRAIGNIC)

Les Présidents de commission doivent maintenant proposer au Bureau Directeur la constitution de leur commission.

Membres du Comité Directeur :

Charles Edouard LARRIBE

Olivier PRIGENT

2- Mandataires pour le compte du CMB

Viviane LE THOMAS
Christine PENNAMEN

3- Questions diverses

CLE

Point reporté en raison de l'absence d'**E. CORBIN**
Il lui sera demandé de faire un point précis sur le sujet.

Mail de Tinténiac concernant la saisie des licences et le championnat jeunes

A voir avec P. HAMON

S. PERSAN devra envoyer un mail à tous les clubs bretons leur demandant leurs problèmes concernant la dématérialisation de la saisie des licences sous forme de tableau

Arbitrage

D. KERMABON indique qu'il a participé à la réunion de la CCA à Paris.

Il indique que désormais, pour les rencontres d'élite à national, les clubs ne paieront plus les indemnités aux arbitres le jour du match. La FFVB effectuera un remboursement (tous les 15 jours) des frais engagés par l'arbitre (indemnité d'arbitrage, frais de transport et de péage et que le 1^{er} et 2^e arbitre devront payer l'indemnité du marqueur (11€ chacun).

Il a eu des retours des arbitres bretons qui espèrent que les délais seront respectés.

Il évoque également le memento qui se trouve sur le site de la ligue et qui a été envoyé aux clubs. A revoir la partie « tirage au sort h-30 minutes » avec la CSR.

Fin de la séance : 21h06